

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 23 septembre 2022 14:58
À: [REDACTED]
Objet: RE: PLUM - MODIF 1

Bonjour,

La Commune n'est pas favorable pour intégrer dans la 1^{ère} modification du PLUm un changement de zonage du Grand Sary. En effet, nous n'avons aucune information sur le projet de TOTAL sur les terrains d'OM. Les élus attendent une présentation et des échanges autour de ce projet pour se prononcer.

De plus, ces terrains sont occupés jusqu'à l'été 2023 au moins par les entreprises LE FOLL et RAZEL-BEC dans le cadre des travaux sur l'A10, il n'y a donc pas d'urgence à modifier le zonage.

Enfin ces terrains correspondent qu'à 9% du secteur 1AU-AE3, donc je ne vois pas en quoi ajouter le suffixe _PC permettrait l'urbanisation isolée des seuls terrains de la métropole.

Nous validons la proposition de formulation pour les panneaux solaires.

Cordialement,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[@ville-saran.fr](mailto:[REDACTED]@ville-saran.fr)

 **Mairie de Saran**
Place de la Liberté
45774 Saran Cedex

Standard
Tél. : 02 38 80 34 00
Fax. : 02 38 80 34 30
Courriel : courrier@ville-saran.fr
Site : www.ville-saran.fr
Facebook : www.facebook.com/villesaran

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données dpo@ville-saran.fr

De : [REDACTED]@orleans-metropole.fr>
Envoyé : vendredi 23 septembre 2022 11:08
À : A [REDACTED]@ville-saran.fr>; [REDACTED]@ville-saran.fr>
Objet : PLUM - MODIF 1

Bonjour,

Lors de l'atelier de travail sur la modification 1 du PLUM, il a été convenu avec l'ensemble des communes qu'il était primordial de garantir le calendrier. Nous devons donc fixer une date limite pour recevoir les demandes de modification et leur contenu exacte.

Cette date est fixée à la fin de semaine prochaine.

Vous trouverez ci-dessous la liste des éléments, pour votre commune, nécessitant des compléments afin d'être intégrés à la procédure :

Parcelle en N à basculer en UR3-OL	En attente du retour de la consultation juridique
Parcelle en A à basculer en U – déjà bâtie	En attente du retour de la consultation juridique

changement zonage sur Grand Sary : 1AU-AE3-PC pour ne pas obliger l'aménagement d'ensemble mais 80% de la surface de la zone. Projet de pompe hydrogène TOTAL ENERGIES (terrains propriété OM)	→ A confirmer à la commune
Modification du cahier communal sur le photovoltaïque en toiture	→ Formulation à définir Propositions : « Il est recommandé d'intégrer les panneaux dans l'épaisseur de la toiture sans former de saillie importante » « éléments techniques doivent être intégrés de façon harmonieuse au site et à la construction, le cas échéant, de manière à en réduire l'impact visuel depuis les espaces ouverts à l'usage du public »

Dans l'attente de votre retour, nous restons disponibles pour échanger sur ces demandes.

Cordialement,

[REDACTED]
[REDACTED]
Direction de la Planification, de l'Aménagement urbain et de l'Habitat
Orléans Métropole – Mairie d'Orléans
[REDACTED]



Orléans
Mairie